

INFO-PARENTS

Le 1^{er} décembre 2025

Bonjour chers parents,

Voici quelques informations et rappels pour les prochaines semaines.

DATES À RETENIR

Journées pédagogiques : vendredi 5 décembre 2025

lundi 5 janvier 2026

Blocage horaire (examens) : mercredi 17 décembre 2025

jeudi 18 décembre 2025

vendredi 19 décembre 2025

LA GUIGNOLÉE

Il est toujours le temps d'envoyer des denrées pour la guignolée. Cette année, il y a dix familles qui pourront bénéficier des paniers. Nous sommes dans la dernière semaine pour recevoir vos dons. Soyons généreux!



SESSION D'EXAMEN DE MI-ANNÉE

Les mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 décembre sont des journées d'examens. L'horaire et les détails vous seront envoyés en début de semaine prochaine.

ABSENCES AUX EXAMENS DE MI-ANNÉE

C'est le temps des préparatifs pour les vacances. Certaines familles prévoient être absentes lors des épreuves de mi-année. Les élèves qui seront absents lors des examens de décembre et de janvier feront leur reprise en juin comme mentionné dans le code de vie.

ARRÊT DU SERVICE DE NAVETTE

Veuillez prendre note que d'ici le congé des fêtes, le service de navette sera maintenu les mardis et les jeudis sauf le jeudi 18 décembre 2025.

CLUB DE SKI

Les élèves qui souhaitent participer aux sorties du Club de ski de Saint-Georges sont invités à se procurer les documents au secrétariat de l'école. Cette année, avec les coupes budgétaires, nous sommes contraints de demander les frais reliés aux quatre sorties afin de couvrir la totalité des coûts.

CODE DE VIE (RAPPEL)

Pour donner suite aux mesures annoncées par le ministre de l'Éducation pour renforcer le respect et le civisme dans les écoles du Québec à la nouvelle loi du gouvernement concernant notamment l'interdiction des cellulaires à l'école, nous étions dans l'obligation d'ajuster notre code de vie.

Vous trouverez le nouveau code de vie sur le [site internet de l'école](#). Veuillez porter attention aux nouveaux manquements. Ces changements entrent en vigueur dès aujourd'hui.

Advenant un manquement aux règles :

- **Première confiscation** : L'appareil est à l'Oasis et remis à l'élève à 16 h. (avertissement)
- **Deuxième confiscation** : Retenue et réflexion écrite à faire à l'heure du dîner. L'appareil est à l'Oasis dès la confiscation et est remis à l'élève à 16 h. Si la confiscation se fait en après-midi, la retenue se fera le jour suivant.
- **Troisième confiscation** : Suspension à l'interne à l'Oasis et la remise de l'appareil se fait avec la présence d'un parent (tuteur) sur prise de rendez-vous. Le parent doit obligatoirement se présenter à l'école pour récupérer l'appareil de son enfant. Aucune remise se fera sans parent.
- **Quatrième confiscation** : Contrat signé avec l'élève et les parents expliquant le retrait de l'appareil mobile personnel dès l'arrivée de l'élève à l'école et ce jusqu'à sa sortie (jusqu'à la fin de l'année).

MOTIVATION DES ABSENCES

Les absences des élèves doivent être motivées par un parent dans les 24 heures, sinon cela est considéré comme de l'école buissonnière. La direction se réserve le droit de refuser une motivation. De plus, il n'est pas possible de motiver les absences par Mozaïk. Vous devez communiquer avec Mme Chantal Nuckle au 514 855-4241 poste 6682 ou par [courriel \(chantal.nuckle@cssmb.gouv.qc.ca\)](mailto:chantal.nuckle@cssmb.gouv.qc.ca).

SOUHAITS

En cette période de fêtes, la direction de l'école tient à exprimer ses vœux chaleureux. Nous vous souhaitons de passer du bon temps auprès de ceux qui vous sont chers. Au plaisir de retrouver vos enfants le mardi 6 janvier 2026 !



Stéphanie Roussin
Directrice

Carolynn Farley
Directrice adjointe 1er cycle + accueil

Isabelle Chartrand
Directrice adjointe 2e cycle + langage